

<https://47.snuipp.fr/AESH-le-grand-bond-en-arriere>



AESH : le grand bond en arrière

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : vendredi 5 mai 2023

Dernière mise à jour : 27 septembre 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

<plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg>

Visuel AESH

Pas de rassemblement en Lot-et-Garonne pour l'action du 03 octobre.
Un visuel à afficher sur les portes/portails des écoles en pièce jointe.

Sommaire

- [AESH : sous le vernis, encore et \(...\)](#)
- [Concertation sur l'école inclusive \(...\)](#)
- [Conférence nationale du handicap \(...\)](#)

AESH : sous le vernis, encore et toujours de la précarité

Appel intersyndical FSU ; FNECFP-FO ; CGT-Éduc'Action ; SNALC ; SNCL ; SUD-Éducation.

Des mesures en trompe l'œil : nouvelle grille indiciaire, indemnité de fonctions, CDI après trois ans de CDD.

Cette nouvelle année scolaire n'augure aucune amélioration significative pour les AESH que l'on maintient dans la pauvreté sans tenir compte de la technicité du métier.

L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas leur valeur professionnelle, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la précarité.

Du côté de la rémunération, le pied de grille des salaires est si bas que les augmentations automatiques et successives du SMIC rendront le salaire de base très vite obsolète entraînant un effet de tassement sur les 10 premières années de la « carrière ».

Les temps incomplets imposés et l'existence de contrats de travail de moins de 24 heures hebdomadaires maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans des conditions de vie indignes, souvent sous le seuil de pauvreté.

Pas de remise en question des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

Quant aux conséquences de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail, elles sont toujours autant catastrophiques : emploi du temps éclaté et trop souvent modifié, affectations changeantes, remplacement au pied levé, augmentation du nombre d'élèves à accompagner avec des situations de handicap très variées et parfois complexes...

2 métiers en 1 : AED + AESH = ARE (Accompagnant à la Réussite Éducative)

S'ajoute à cela depuis la rentrée, l'inquiétude de voir le métier des AESH fusionner avec celui des AED en un nouveau métier : celui des ARE. Cette fusion souhaitée par le ministère est justifiée pour soi-disant offrir un temps plein aux AESH. C'est surtout un moyen de rendre ces deux catégories d'agents beaucoup plus polyvalentes et multi-tâches. À terme, ce projet menace implicitement la spécificité des missions exercées par ces deux catégories

de personnels, missions qui sont pourtant indispensables pour le bon fonctionnement de l'Institution.



C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Éduc'action, FO, FSU, SNALC, SNCL, SUD Education, ainsi que les organisations syndicales de l'enseignement agricole public et enseignement privé (CGT Agri, CGT EP, FO agricole, Sundep, SUD rural territoires, Snetap FSU) appellent à une journée de mobilisation et de grève le mardi 3 octobre 2023 afin d'exiger :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- l'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE.

Concertation sur l'école inclusive (septembre 2023)

Communiqué intersyndical FSU ; UNSA-Éducation ; SGEN-CFDT ; CGT-Éduc'Action ; SNALC ; SUD-Éducation.

Acte II de l'École inclusive : le passage en force du ministère

Le ministère a relancé lundi 18 septembre un cycle de concertation sur l'École inclusive.

Les organisations syndicales représentatives des personnels ont pointé l'extrême urgence de donner les moyens pour que l'école inclusive fonctionne : allègement des effectifs, moyens humains supplémentaires, reconstitution des réseaux d'aides, places en établissements spécialisés, véritable statut pour les AESH, formation, accompagnement des équipes ...

A l'issue de deux heures de réunion, faisant fi des demandes des organisations syndicales, le ministère a annoncé le calendrier de mise en œuvre des mesures actées par la Conférence Nationale du Handicap en avril dernier comme la mise en place du statut d'emploi des ARE [1] et la transformation des PIAL en pôle d'appui à la scolarité. Ces mesures ont été prises sans aucune concertation avec les organisations représentatives des personnels et ne répondent pas aux besoins des élèves et des personnels.

Alors que toutes les organisations syndicales ont fait part des risques de rupture liés aux conditions actuelles de l'école inclusive, ces réponses ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'inclusion ; elles sont un mépris pour les élèves et les personnels.

Il est urgent de prendre la mesure de ce qui se passe actuellement dans nos écoles et dans nos établissements et d'écouter la profession qui est en demande forte sur ce sujet.



Les organisations représentatives des personnels : FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et SUD Éducation demandent au ministre de mettre en œuvre un véritable plan, concerté avec les organisations syndicales, pour que l'école inclusive puisse fonctionner et prendre en compte tous les types de difficultés des élèves.

Conférence nationale du handicap (avril 2023)

Le président de la République a annoncé mercredi 26 avril, lors de la Conférence Nationale du Handicap, un retour en arrière dramatique concernant le métier d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap.

Il est en effet question de « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) ». Cette proposition n'a jamais été discutée avec les organisations syndicales représentatives, preuve du mépris constant d'Emmanuel Macron pour le dialogue social. Elle tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH à de nombreuses reprises ces derniers mois.

Ce nouveau concept d'ARE traduit clairement la volonté de nier la spécificité du métier d'AESH au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Il conduirait à une re-dilution des missions des AESH, fragiliserait leur situation et irait à l'encontre de leur nécessaire professionnalisation. Au final, il ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. C'est un leurre et une tromperie, pour les élèves, leurs parents et les personnels.

Les AESH sont le maillon fondamental de l'école inclusive. Aujourd'hui, ils et elles sont victimes d'un système qui manque de moyens humains à la hauteur des besoins et qui ne permet pas d'assurer un service public de qualité. Un système qui les empêche de mener à bien leur mission d'une très grande utilité sociale, malgré leur engagement sans faille. Ce métier est quasi exclusivement assuré par des femmes, ce qui aggrave son déclassé salarial et freine sa reconnaissance.

La FSU exige que le métier et la professionnalité des AESH soient mieux reconnus. Il y a urgence !

La FSU rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté-es et la suppression des PIAL.

La FSU porte une redéfinition du temps de travail des AESH, permettant l'accès à des emplois à temps complet, pour toutes et tous les AESH actuellement sous contrat, en restant sur les missions d'accompagnement et en intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation.

Pour ces raisons, la FSU appellera les AESH à se mobiliser pour contrer ce recul inacceptable et gagner la reconnaissance de leur métier et l'amélioration de leurs conditions d'emploi.

[1] ARE : Accompagnant à la Réussite Éducative